

ANNEXE 13

Plan de relance de l'économie

Documentation de la partie « Participation à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie »

Les crédits ouverts sur la mission « Plan de relance de l'économie » (PRE) en loi de finances initiale pour 2010 s'élèvent à 2,340 Md€ en AE et 4,102 Md€ en CP. Par ailleurs, des mouvements de crédits entre programmes ont eu lieu en cours de gestion.

Ces crédits sont consommés soit directement, à partir des trois programmes¹ de la mission, en donnant lieu à des versements à des organismes, le plus souvent opérateurs de l'Etat, ou indirectement en étant transférés sur d'autres programmes de politiques publiques.

Les cinq décrets de transfert et le décret de virement de l'année (cf. liste du document 2 à la fin de la présente annexe) auront conduit à abonder 27 programmes.

L'ampleur du plan de relance de l'économie et l'enjeu qu'il représente conduisent à retenir un traitement particulier au sein des RAP 2010. Comme l'année dernière, le rapport annuel de performances de 30² programmes du budget général (dont la liste figure dans le document 1 à la fin de cette annexe) comportera une partie transversale intitulée « Participation à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie » intégrée dans la maquette générale et dont un extrait figure ci-dessous :

PARTICIPATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

DÉCRETS DE TRANSFERT

Numéro de décret	Date de signature	Objet	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
2010-xxx	19/02/2010	xxx xxx xxx	99 999 999	99 999 999
2010-xxx	25/05/2010	xxx xxx xxx	99 999 999	99 999 999
2010-xxx	27/11/2010	xxx xxx xxx	99 999 999	99 999 999
Total			999 999 999	999 999 999

DÉCRETS DE VIREMENT

Numéro de décret	Date de signature	Objet	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
2010-xxx	19/02/2010	xxx xxx xxx	99 999 999	99 999 999
2010-xxx	25/05/2010	xxx xxx xxx	99 999 999	99 999 999
2010-xxx	27/11/2010	xxx xxx xxx	99 999 999	99 999 999
Total			999 999 999	999 999 999

¹ Programme 315 « Programme exceptionnel d'investissement public », programme 316 « Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi » et programme 317 « Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité ».

² Le nombre de programmes concernés s'élève à 30 en tenant compte d'un programme qui a bénéficié d'un report de crédits 2009 au titre du plan de relance et de deux programmes qui n'ont pas reçu de crédits par transfert mais, qui sont concernés par les versements effectués à partir d'un programme de la mission PRE au profit d'un opérateur qui leur est attaché.

Il s'agira de préciser l'utilisation des crédits ouverts par les décrets de transferts ou le décret de virement mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Les projets ou les opérations financés par les crédits du plan de relance seront recensés et décrits. Le degré de finesse de la maille de cette présentation pourra être adapté en fonction de la nature et du nombre des projets. L'impact du plan de relance devra être clairement mis en évidence, en termes de réalisation supplémentaire ou anticipée par exemple.

Les éléments fournis en commentaire de ce tableau devront permettre de disposer de la consommation précise au 31/12/10 des AE (disponibles, affectées non engagées pour le titre 5 et engagées) comme des CP (délégués et non délégués, des ordonnancements centraux et des mandatements déconcentrés).

VERSEMENTS À DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

Opérateur	Programme de la mission « Plan de relance de l'économie » à partir duquel le versement a été effectué	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Opérateur 1	Programme 315	99 999 999	99 999 999
Opérateur 2	Programme 315	99 999 999	99 999 999
Opérateur 3	Programme 316	99 999 999	99 999 999
Total		999 999 999	999 999 999

Comme pour les crédits portant transfert ou virement, les commentaires sur les versements effectués aux opérateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus devront fournir des informations sur les opérations financées (nature, coût total, état d'avancement, ...) et la consommation des crédits corrélative (la liste des opérateurs et des programmes de rattachement figure dans le document 4).

Il convient d'indiquer que les tableaux seront pré remplis, aucune saisie supplémentaire spécifique ne sera donc nécessaire.

S'agissant de la partie classique de la justification au premier euro (JPE), les ministères restent libres de retenir le traitement qui leur semble le plus approprié pour l'utilisation des crédits du plan de relance, en fonction notamment de la part de ces crédits dans l'exécution totale de la ou des actions du programme concernée(s) et du caractère individualisable de l'utilisation des crédits reçus par transfert.

Cette partie spécifique, pour 30 programmes, répond à un double objectif :

- fournir une double grille de lecture de chaque RAP concerné : d'une part l'exécution totale, y compris plan de relance, retracée dans la JPE classique et, d'autre part l'exécution du plan de relance spécifiquement mise en exergue dans la partie dédiée ;
- contribuer à alimenter les RAP des trois programmes de la mission « Plan de relance de l'économie » de sorte qu'ils soient exhaustifs en intégrant la consommation des crédits portant transfert ou virement.

C'est pourquoi cette partie constitue un lot spécifique dans l'application Farandole, dont la date limite de livraison a été fixée au 18 février 2011.

Par ailleurs, un examen de l'exécution 2010 en ce qui concerne la mise en œuvre du plan de relance de l'économie au sein de chaque programme concerné pourra être réalisé lors des réunions techniques dès le début du mois de février 2011. Cet examen s'effectuera sur la base d'une édition Farandole du lot « Participation à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie », en version projet.

Document 1 : Liste des programmes dont le RAP 2010 comportera une partie transversale « Participation à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie » composée d'une ou deux sous-parties (Décrets de transfert et/ou Versements à des opérateurs du programme) :

Code du programme	Libellé de programme
102	Accès et retour à l'emploi
103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
107	Administration pénitentiaire
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
122	Concours spécifiques et administration
123	Conditions de vie outre-mer
131	Création
134	Développement des entreprises et de l'emploi
135	Développement et amélioration de l'offre de logement
144	Environnement et prospective de la politique de défense
146	Équipement des forces
147	Politique de la ville
150	Formations supérieures et recherche universitaire
154	Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires
155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
163	Jeunesse et vie associative
166	Justice judiciaire
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
175	Patrimoines
178	Préparation et emploi des forces
192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle
203	Infrastructures et services de transports
205	Sécurité et affaires maritimes
212	Soutien de la politique de la défense
214	Soutien de la politique de l'éducation nationale
218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière
219	Sport
224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
231	Vie étudiante

Document 2 : Liste des décrets de transfert et de virement concernant la mise en œuvre du plan de relance

- décret n° 2010-1498 du 7 décembre 2010 portant transfert de crédits (JORF du 8 décembre 2010) ;
- décret n° 2010-1339 du 8 novembre 2010 portant transfert de crédits (JORF du 10 novembre 2010) ;
- décret n° 2010-1213 du 13 octobre 2010 portant transfert de crédits (JORF du 15 octobre 2010) ;
- décret n° 2010-1076 du 10 septembre 2010 portant transfert de crédits (JORF du 12 septembre 2010) ;
- décret n° 2010-557 du 26 mai 2010 portant transfert de crédits (JORF du 28 mai 2010) ;
- décret n° 2010-556 du 26 mai 2010 portant virement de crédits (JORF du 28 mai 2010).

Document 3 : Crédits transférés ou virés par programme :

Type d'opération	Code du programme	Libellé de programme	Ouvertures en AE (en €)	Ouvertures en CP (en €)
Décret de transfert	102	Accès et retour à l'emploi	1.126.000.000	1.126.000.000
	103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	51.000.000	51.000.000
	107	Administration pénitentiaire		16.000.000
	122	Concours spécifiques et administration	1.000.000	1.000.000
	123	Conditions de vie outre-mer	30.000.000	114.700.000
	131	Création	500.000	1.880.000
	135	Développement et amélioration de l'offre de logement	162.000.000	166.334.000
	144	Environnement et prospective de la politique de défense		70.000.000
	146	Équipement des forces		606.000.000
	150	Formations supérieures et recherche universitaire		73.506.000
	154	Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires		15.400.000
	155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	1.175.000	1.175.000
	166	Justice judiciaire		9.750.000
	172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		14.000.000
	175	Patrimoines	555.000	17.093.000
	178	Préparation et emploi des forces		94.000.000
	192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		31.000.000
	203	Infrastructures et services de transports		40.000.000
	205	Sécurité et affaires maritimes	500.000	500.000
	212	Soutien de la politique de la défense	30.000	30.000
	214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	2.451.800	19.451.800
	218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	215.738	215.738
	224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture		2.292.000
	231	Vie étudiante		2.820.000
	309	Entretien des bâtiments de l'État	320.000	100.320.000
Total Décret de transfert			1.375.747.538	2.574.467.538
Décret de virement	112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		6.800.000
Total Décret de virement				6.800.000
Total			1.375.747.538	2.581.267.538

Document 4 : Liste des opérateurs ou assimilés ayant bénéficié de versements à partir des programmes de la mission « Plan de relance de l'économie », dont les versements seront mentionnés dans la rubrique « Versement à des opérateurs » de la partie transversale « Participation à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie » du programme de rattachement, et devront être commentés :

Programme - action	Nom de l'opérateur (ou de l'organisme)	Programme de rattachement
315-01	Agence de financement des infrastructures de transport de France / AFITF	203
315-01	Voies navigables de France / VNF	203
315-01	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances / ACSE	147
315-01	Centre national pour le développement du sport / CNDS	219
315-02	Association de préfiguration du Campus Condorcet	150
315-02	Fondation de coopération scientifique Digiteo Triangle de la physique	150
315-02	Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels / EMOC	150
315-02	Agence foncière et technique de la région parisienne / AFTRP	150
315-02	Commissariat à l'énergie atomique / CEA	172
315-02	Centre national des œuvres universitaires et sociales / CNOUS	231
315-02	Agence nationale de la recherche / ANR	172
315-04	Etablissement public de la bibliothèque nationale de France	175
315-04	Etablissement public du musée du Louvre	175
315-04	Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	175
316-04-05	Pôle emploi	102
316-05	Agence de services et de paiements / ASP	102
316-05	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances / ACSE	147
316-05	Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) - Caisse des dépôts et consignations	163
316-07	Agence nationale des services à la personne / ANSP	103
317-02	Agence nationale pour la rénovation urbaine / ANRU	147
317-03-04	Agence nationale de l'habitat / ANAH	135